



INFORMATIONS A LA POPULATION

PROJET DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE BEURNEVESIN ET DE BONFOL

Le 3 mars dernier s'est déroulée la séance d'informations à la population, se rapportant au projet de fusion entre les Communes de Beurnevésin et de Bonfol.

Le Comité intercommunal de fusion tient à remercier les personnes qui ont participé à l'assemblée.

Le Comité intercommunal de fusion a pris acte des suggestions, remarques et interrogations soulevées lors de cette rencontre.

Afin de répondre à ces différentes interpellations, le Comité intercommunal de fusion vous fait part des éléments suivants.

Calendrier

La Convention de fusion entre les Communes de Beurnevésin et de Bonfol a été signée le 11 mars dernier par les membres du Comité intercommunal de fusion ainsi que par le Délégué aux affaires communales. Ladite convention sera soumise au Gouvernement pour ratification. Ensuite, la population sera appelée à se prononcer par les urnes sur l'acceptation de cette convention le 15 mai 2022.

Le matériel de votation vous parviendra ultérieurement.

En automne 2022, les citoyens des villages respectifs éliront leurs autorités communales pour la législature débutant en 2023. En cas d'acceptation de la convention de fusion le 15 mai prochain, conformément aux dispositions légales en vigueur, de nouvelles élections seront organisées courant 2023 afin d'élire à ce moment-là, les autorités de la nouvelle Commune.

Révision des Plans d'aménagements locaux (PAL)

Compte tenu de l'obligation légale se rapportant, les révisions des plans d'aménagements locaux doivent se poursuivre au sein de chacune des Communes. Et ce, indépendamment du projet de fusion en cours.

Liaison entre Beurnevésin et Bonfol au moyen du car postal

Les Conseils communaux de Beurnevésin et de Bonfol intégreront le projet de liaison au moyen du car postal dans leurs nouveaux plans d'aménagements locaux.

Parallèlement, les Conseils communaux réengageront des démarches auprès du Service cantonal compétent.

Gestion des stations de dépurat

Des discussions sont en cours pour la reprise de la station naturelle de dépurat sise sur la Commune de Beurnevésin par le SEVEBO. Le but étant de avoir une gestion uniforme de l'ensemble des eaux usées de nos deux localités.

Convention, budget prévisionnel 2024 et procès-verbal de la séance d'information

Sur les sites communaux des Communes de Beurnevésin et de Bonfol, ainsi que aux secrétariats communaux respectifs, vous pourrez consulter :

la convention de fusion signée ;
le budget et les taxes prévisionnels de l'année 2024 ;
et le procès-verbal de la séance d'information du 3 mars 2022.

Les autorités communales, respectivement les membres du Comité intercommunal de fusion se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions complémentaires.

Beurnevésin et Bonfol, le 17 mars 2022

Le Comité intercommunal de fusion entre Beurnevésin et Bonfol